



Téléphone : 03.83.31.83.75
moivrons.mairie@wanadoo.fr



PLAN CANICULE 2019

Les personnes à risques et isolées, dont la fragilité se trouverait aggravée durant une canicule, sont invitées à s'inscrire dès à présent sur le registre nominatif de la Mairie pour bénéficier de toute l'aide nécessaire en cas de forte chaleur.

Dans le cadre du plan canicule national, le Maire est tenu d'instituer une liste des personnes âgées, isolées ou handicapées résidant sur la commune et qui en font la demande.

- des personnes âgées de 65 ans et plus,
- des personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- des personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Les personnes concernées sont invitées, si elles le souhaitent, à remplir un formulaire d'inscription présent sur le site internet de la commune qui est aussi disponible à l'accueil de la mairie.

N'hésitez pas à vous inscrire ou à inciter des personnes isolées et fragilisées de votre entourage - amis, voisins, famille - à s'inscrire sur le registre communal.

Ce formulaire est à déposer ou à retourner à la Mairie par voie postale ou par courriel.

Les informations du registre sont strictement confidentielles et protégées conformément aux règles de recueil informatisé des données personnelles.

POURQUOI S'INSCRIRE SUR LE REGISTRE DU PLAN CANICULE ?

En cas de déclenchement du plan canicule par le Préfet, la Mairie mettra en place des mesures spécifiques pour apporter aux bénéficiaires conseils et assistance. Elle prendra régulièrement contact avec les personnes inscrites pour s'assurer que tout va bien et proposera une visite à domicile si nécessaire.

Tout l'été, la Mairie reste mobilisée pour prévenir des risques en cas de canicule et mettre en œuvre les interventions nécessaires des services sanitaires et sociaux. Elle appelle à la vigilance de chacun pour repérer les personnes en difficulté et signaler ces situations d'isolement.

***La mise en place du plan canicule est l'affaire de tous.
Soyons attentifs et faisons preuve de solidarité.***

Il y a toujours autour de nous une personne isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur.

Mairie de Moivrons
2, rue de la Côte
54760 MOIVRONS

Ouvert le lundi et jeudi de 13h à 19h, le mardi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 15h30.

Tél. : 03 83 31 83 75

Courriel : moivrons.mairie@wanadoo.fr

QUELQUES RECOMMANDATIONS UTILES POUR TOUS

- éviter de sortir aux heures les plus chaudes
- fermer les volets et rideaux des façades exposées au soleil
- ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
- porter des vêtements légers et amples
- se rafraîchir et se mouiller le corps en assurant une légère ventilation plusieurs fois par jour (douches, brumisateur, linge mouillé sans se sécher)
- boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, au moins 1,5 litre d'eau par jour
- manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe,...)
- éviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sport, jardinage, bricolage,...)
-

Le plan canicule comprend quatre niveaux d'alerte progressifs :

Niveau 1 / vigilance verte : veille saisonnière du 1er juin au 15 septembre

Niveau 2 / vigilance jaune : avertissement chaleur

Niveau 3 / vigilance orange : alerte canicule, accompagné d'un petit thermomètre et mise en garde et actions déclenchées par la Préfecture

Niveau 4 / vigilance rouge : mobilisation maximale, déclenché par le Premier Ministre, dans le cas d'une canicule intense et étendue pouvant avoir un impact sanitaire important

